

# LES PLANTES MÉDICINALES : PRODUCTION, COMMERCIALISATION ET USAGES EN FRANCE...

**F.N.P.A.P.A.M.**  
FÉDÉRATION NATIONALE  
DES COOPÉRATIVES AGRICOLES DE PLANTES  
À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES  
**S.N.P.A.M.I.**  
SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS DE PLANTES  
AROMATIQUES, MÉDICINALES ET INDUSTRIELLES

Dossier réalisé par : la **F.N.P.A.P.A.M.**  
Fédération Nationale des Coopératives Agricoles  
de Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales  
le **S.N.P.A.M.I.**  
Syndicat National des Producteurs  
de Plantes Aromatiques et Médicinales et Industrielles  
Adresse commune :  
49, avenue de la Grande Armée,  
bureau 412 - 75116 Paris  
Tél : 01 44 17 57 16 - Fax : 01 44 17 57 41  
email : fnpapam-snpami@cooperation-agricole.coop  
**l'ON.I.P.P.A.M.**  
Office National Interprofessionnel  
des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales  
BP 8 - 04130 Volx  
Tél : 04 92 79 34 46 - Fax : 04 92 79 33 22  
www.onippam.fr



Contact presse : Sophie Galard  
F.N.P.A.P.A.M. - Tél : 01 44 17 57 16

Crédit photos : ONIPPAM - ITEIPMAI - L.Carte - BPA photographie - PhotoAlto

Juin 2006 - Design graphique et conception : sud-édito - www.sud-edito.com

## DOSSIER DE PRESSE



LES PLANTES MÉDICINALES :  
PRODUCTION, COMMERCIALISATION  
ET USAGES EN FRANCE...

LES PLANTES MÉDICINALES :  
PRODUCTION, COMMERCIALISATION  
ET USAGES EN FRANCE...

**Les organismes techniques**



**Institut Technique des Plantes Médicinales, Aromatiques et Industrielles**

BP 09 - Melay - 49 120 CHEMILLE  
Tél. 02 41 30 30 79 - Fax : 02 41 30 59 48  
E-mail : iteipmai@iteipmai.asso.fr  
Site : www.iteipmai.asso.fr  
(activité : institut technique de la filière PPAM, expérimentation et appui technique pour professionnels de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales)



**Conservatoire National des Plantes Médicinales Aromatiques et Industrielles**

Route de Nemours  
BP 38 - 91 490 MILLY LA FORET  
Tél : 01 64 98 83 77 - Fax : 01 64 98 88 63  
E-mail : cnpmmai@wanadoo.fr  
(activité : conservation des espèces, activités pédagogiques sur les PPAM et visites, vente de plantes et semences de PPAM)

# Fiche pratique

Les organismes partenaires



**Centre Régionalisé des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales**

ZI St Joseph  
Traverse des Métiers - 04100 MANOSQUE  
Tél : 04 92 87 70 52 - Fax : 04 92 72 72 09  
E-mail : chaisse.criepam@wanadoo.fr  
(activité : centre technique régional spécialisé dans la production et la transformation des plantes à parfum et aromatiques)

**Les organismes institutionnels et économiques**



**Office National Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales**

BP 8 - 04 130 VOLX - Tél : 04 92 79 34 46  
Fax : 04 92 79 33 22 - E-mail : onippam@onippam.fr  
Site : www.onippam.fr  
(activité : soutien aux projets de développement des ppam, informations sur la filière)



**Comité Économique des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales**

ZI St Joseph - Traverse des Métiers 04100 MANOSQUE  
Tél : 04 92 72 47 62 - Fax : 04 92 72 72 09  
E-mail : contact@cepparm.com  
Site : www.cepparm.com  
(activité : le comité économique mène des actions en faveur des groupements de producteurs pour une meilleure connaissance des marchés, la coordination d'actions commerciales, la mise en place de programmes techniques ou d'études économiques)

**Les organisations syndicales**

**EUROPAM : Association Européenne des Producteurs de Plantes à Parfums, Aromatiques et Médicinales**

E.H.G.A. - European Herbs Growers Association  
c/o A.J. Ottens - Secretary general  
Clakenweg 132 - 8081 LZ ELBURG  
NETHERLANDS - PAYS- BAS  
Site : www.europam.net

**FNPAPAM : Fédération Nationale des Coopératives de Plantes à Parfums, Aromatiques et Médicinales**

C/O Coop de France - 49, Avenue de la Grande Armée  
75116 PARIS  
Tél : 01 44 17 57 16 - Fax : 01 44 17 57 41

**SNPAMI : Syndicat National des Producteurs de Plantes Aromatiques, Médicinales et Industrielles**

C/O Coop de France - 49, Avenue de la Grande Armée  
75116 PARIS  
Tél : 01 44 17 57 16 - Fax : 01 44 17 57 41

**SDCA : Syndicat de la Diététique et des Compléments Alimentaires**

194, rue de Rivoli - 75001 PARIS  
Tél : 01 44 77 85 85 - Fax : 04 42 61 95 34  
E-mail : alliance7@alliance7.com  
Site : www.synd-dca.org

**Syndicat National des Fabricants de Produits Diététiques, Naturels et Compléments Alimentaires**

14, Terrasse Bellini - 92 807 PUTEAUX CEDEX  
Tél : 01 47 17 09 09 - Fax : 01 47 17 08 75  
Site : www.synadiet.org

**Les entreprises du médicament**

88, rue de la Faisanderie - 75782 PARIS CEDEX 16  
Tél : 01 45 03 88 88 - E-mail : dcree@leem.org  
Site : www.leem.org

**Facophar Santé : Syndicat National de la Fabrication et du Commerce des Produits à usage pharmaceutique et parapharmaceutique**

6, rue de la Tremoille - 75008 PARIS  
Tél : 01 47 23 95 45 - Fax : 01 40 70 00 13  
E-mail : Jalilrol@fps-covrec.org

**Syndicat National de la Pharmacie Homéopathique**

20, rue de la Libération - 69 110 STE FOY LES LYON  
Tél : 04 72 16 40 00 - Fax : 04 78 58 69 16

**SNPE : Syndicat National des Transformateurs de Poivres Épices, Aromates et Vanille** - 8, rue de l'Isly - 75008 PARIS  
Tél : 01 53 42 33 80 - Fax : 01 53 42 33 81

**STEPI : Syndicat National des Thés et des Infusions conditionnées** - 8, rue de l'Isly - 75008 PARIS

Tél : 01 53 42 33 80 - Fax : 01 53 42 33 81

**Les rendez-vous professionnels et grand public de la filière des plantes médicinales**

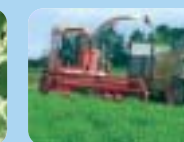
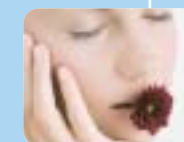
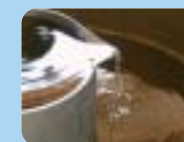
**Les fêtes sur le thème des plantes médicinales**

Fête de Saint Lézin (49) : en juin 2007  
Fête des plantes à Bonneval (28)

**Les salons professionnels**

• **FIE : Food Ingredient Europe**

Ce salon a lieu tous les 2 ans successivement à Francfort (2 003) et à Paris (2 005) - Dernière session : 29 novembre 2005 au 1er décembre 2005 - Prochaine session : 2 007  
Adresse : Industrieweg 54 - P.O. Box 200



3 600 AE Maarssen - Pays-Bas - Tél : 31 346 559 444  
Fax : 31 346 573 811  
Organisateur : Expoconsult B.V. trading as / CMP  
Information  
Site : http://www.fi-events.com  
E-mail : fi@cmpinformation.com

• **BIOFACH**

- Le 19 février 2006 à Nuremberg, Allemagne  
- Février 2008 à Nuremberg, Allemagne  
- Du 21 au 23. Septembre 2006 à Tokyo, Japon  
- Du 5 au 7 octobre 2006 à Baltimore, USA  
- Du 25 au 27 octobre 2006 à Sao Paulo, Brésil

• **Marjolaine** : du 3 au 12 novembre 2006 au Parc Floral de Paris, Bois de Vincennes (Marjolaine, le plus grand salon dédié à la bio et à la nature pour des écocitoyens qui s'engagent dans la sauvegarde de l'environnement).

**Les jardins de plantes médicinales et autres expositions sur le thème des médicinales**

• **Jardin des plantes médicinales**

Camifolia - 5, rue de l'Arzillé - 49120 CHEMILLE  
Tél : 02 41 46 14 64 - Fax : 02 41 46 03 45  
E-mail : ot.chemille@wanadoo.fr  
Site : www.ot-chemille.fr)

• **Jardin des herbes**

26700 LA GARDE ADHEMAR  
Tél : 04 75 04 41 09  
E-mail : marie.gardadhemar@wanadoo.fr  
Site : la-garde-adhemar.com

• **Conservatoire National des Plantes à Parfum, Médicinales Aromatiques et Industrielles (CNPAMI) :**

Route de Nemours  
91490 MILLY-LA-FORET  
Tél. : 01 64 98 83 77 - Fax : 01 64 98 88 63  
E-mail : contact@cnpmmai.net

• **Circuit découverte de Yves Rocher**

56200 LA GACILLY  
Tél : 02 99 08 35 84 - Fax : 02 99 08 28 93  
E-mail : infosvisites@yrnet.com  
Site : www.yves-rocher.com

• **Musée de Salagon**

Musée départemental ethnologique de Haute-Provence - 04300 MANE  
Tél : 04 92 75 70 50 - Fax : 04 92 75 70 58  
E-mail : info@musee-de-salagon.com

• **Maison des plantes aromatiques**

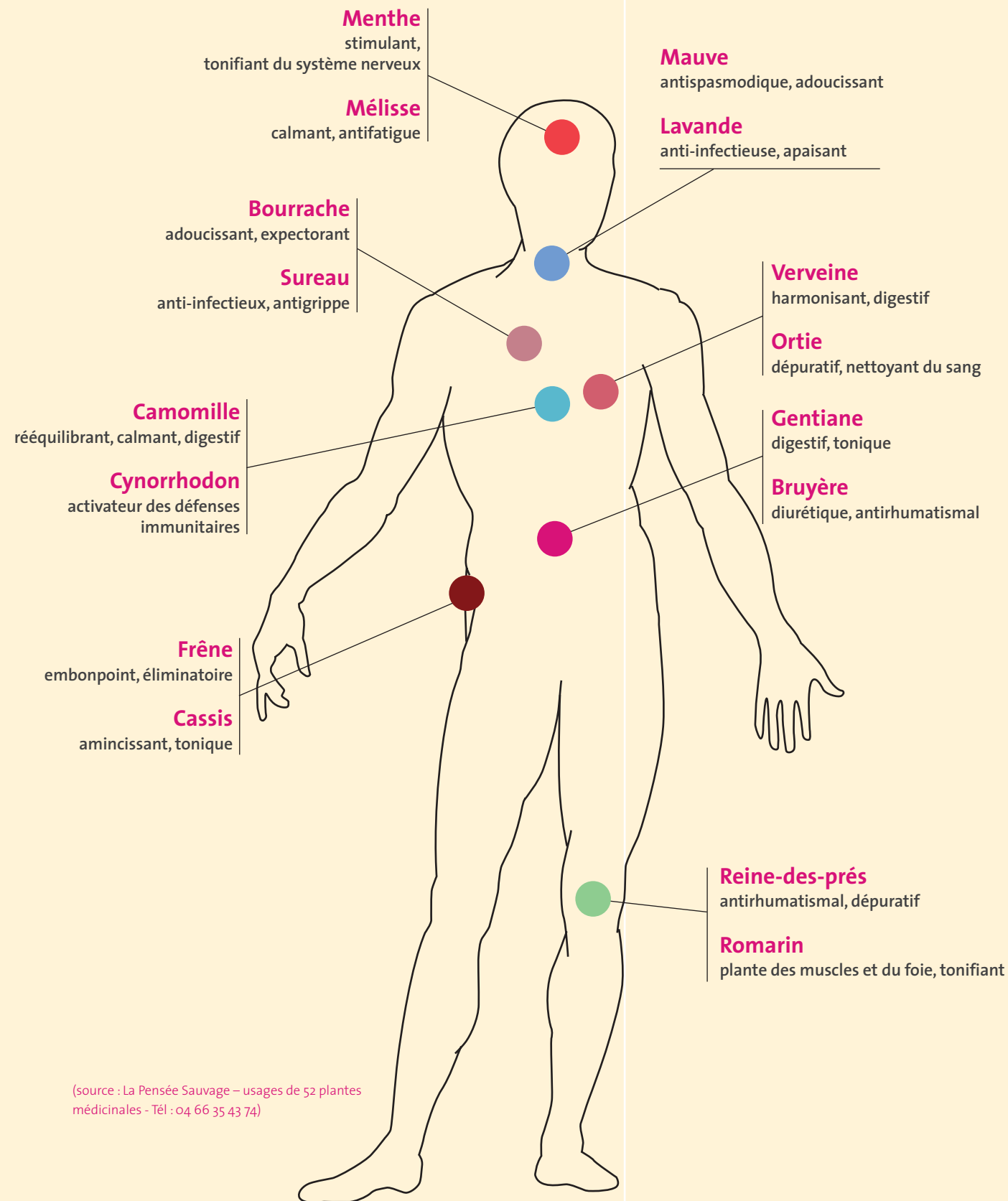
Office de Tourisme : 2, place du Quinconce  
BP 18 - 26170 BUIS-LES-BARONNIES  
Tél : 04 75 28 04 59 - Fax : 04 75 28 13 63  
Email : info@maison-des-plantes.com

**La confrérie Herba Nobilis**

Chez le Grand Herbaliste Emile Martineau  
Rue Bel Air - 49 750 Chanzeaux  
Tél : 02 41 78 42 36

# Le corps et les plantes

Usages traditionnels majeurs  
de quelques plantes médicinales



(source : La Pensée Sauvage – usages de 52 plantes  
médicinales - Tél : 04 66 35 43 74)

## La décoction

consiste à faire bouillir des plantes placées dans de l'eau froide pendant 5 à 20 minutes. La décoction est conseillée pour les racines, les tiges, les écorces, l'aubier. Plus la plante est coupée finement plus le temps d'ébullition est long. Il est conseillé de consommer ces tisanes dans les 12 heures qui suivent la décoction. Dosage : 3 cuillerées à café de plantes pour deux tasses d'eau.



## Petit lexique

des plantes médicinales et de leurs usages

### La distillation

consiste à extraire par entraînement naturel à la vapeur d'eau dans un alambic, les principes actifs des plantes. La vapeur d'eau chargée des principes actifs et/ou molécules aromatiques est ensuite condensée dans un refroidisseur. La distillation de plantes médicinales, aromatiques et à parfum produit de l'huile essentielle et de l'hydrolat (eau florale).

### Extrait

solution qui recueille une partie des principes actifs de la plante soumise à traitement. La plante est d'abord séchée ou réduite en poudre. On lave le produit obtenu ou sa poudre avec un solvant (eau, alcool, éther) qui en retire les principes solubles. On fait ensuite évaporer la solution obtenue jusqu'à obtenir la concentration désirée. Les extraits sont classés en fonction du solvant utilisé : extraits aqueux, extraits alcooliques, etc. et en fonction de leur niveau de concentration : extraits liquides, extraits fluides, extraits mous, extraits secs.

### L'infusion

consiste à verser de l'eau bouillante sur des plantes ayant préalablement macéré 5 à 15 minutes. Le mélange est ensuite filtré puis consommé immédiatement. Dosage : 1 à 3 cuillères à café par tasse d'eau.

### La macération

consiste à laisser macérer des plantes dans de l'eau à température ambiante de 30 minutes à 4 heures. Le mélange est ensuite filtré. Il peut se consommer froid ou chaud. Ce mode de préparation convient plus particulièrement aux plantes mucilagineuses (racines de guimauve, graines de lin, lichen).

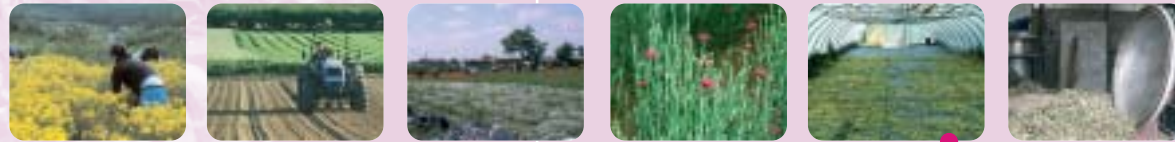
### Les teintures

préparations liquides obtenues à partir de matières premières végétales ou animales séchées. Elles sont généralement obtenues par macération ou percolation.

LES PLANTES MÉDICINALES :  
PRODUCTION, COMMERCIALISATION  
ET USAGES EN FRANCE...

**La cueillette : un savoir-faire professionnel**

La **cueillette** est une activité traditionnelle couramment pratiquée dans la filière PPAM (Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales), par des producteurs qui perpétuent une activité ancestrale et un savoir-faire populaire. Le poids économique de cette activité est estimé à 10 M €. La cueillette permet de répondre aux nombreuses demandes du marché. Ces productions de cueillette sont particulièrement recherchées lorsque, par exemple, les volumes souhaités sont restreints et ne justifient pas une mise en culture, ou si l'adaptation culturale n'est pas économiquement rentable.



**Les spécificités**  
de la filière des plantes médicinales

Le respect et la préservation des sites de cueillette sont appréhendés comme un enjeu majeur par la profession.

**Deux cas de figure s'observent dans l'activité de cueillette des plantes médicinales**

► **Les campagnes ou chantiers de cueillette** sont organisés de façon saisonnière. Cette pratique permet de fournir des quantités importantes d'une plante qui ne peut être mise en culture pour des raisons techniques ou économiques. On observe ce type de pratique notamment pour la récolte de la gentiane, du tilleul ou du ruscus.

► **La cueillette comme activité professionnelle** à part entière est pratiquée par des spécialistes de la reconnaissance botanique des plantes. Ils gèrent de très nombreux sites de cueillette dans un périmètre géographique étendu et mettent en marché une gamme de plantes très large. Ils approvisionnent par exemple les laboratoires homéopathiques. Ces derniers travaillent sur des centaines de plantes fraîches différentes, certaines dans de très petites quantités (quelques kilos par an).

Les plantes de cueillette peuvent être certifiées en agriculture biologique. Dans ce cas précis, les sites de cueillette doivent se situer hors des zones polluées et sont contrôlés par des organismes certificateurs indépendants et accrédités.

**Le saviez-vous ?**

Quelles sont les plantes les plus cueillies en France ?  
La gentiane, la reine-des-prés, le bouleau, le frêne, le tilleul, l'aubépine, l'achillée, le millepertuis, l'ortie, le ruscus, la myrtille, le narcissus.

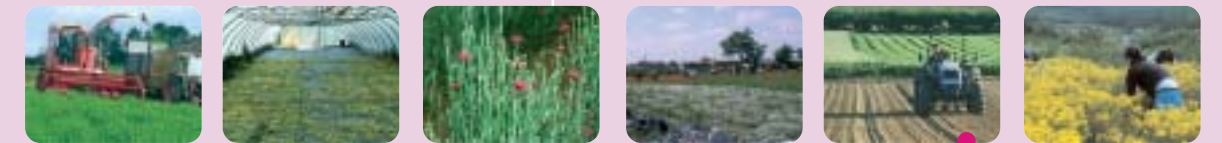
LES PLANTES MÉDICINALES :  
PRODUCTION, COMMERCIALISATION  
ET USAGES EN FRANCE...

**L'agriculture biologique : un secteur bien implanté du producteur au consommateur**

**Consommer des plantes biologiques, une tendance qui s'accroît**

L'agriculture biologique est un mode de production traditionnel de la filière des plantes médicinales qui existe depuis des décennies. Pour entretenir leur forme ou soulager leurs petits maux, les consommateurs ont recours, depuis toujours, à des tisanes et des préparations à base de plantes n'ayant subi aucun traitement de produits chimiques de synthèse. Cette tendance s'accroît fortement chez les consommateurs français et européens en quête de bien-être et de "naturalité". Une récente étude, réalisée par le cabinet Ocepz auprès des magasins qui commercialisent des produits biologiques, atteste que les compléments alimentaires biologiques figurent parmi les meilleures ventes du rayon non-alimentaire.

Ce phénomène pourrait bien s'accroître car la production des plantes médicinales en agriculture biologique s'accroît régulièrement depuis 5 ans. On dénombre en France plus de 1300 producteurs qui cultivaient, en 2004, 2 000 ha de plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Les produits de cueillette peuvent aussi être certifiés en agriculture biologique. Les importations de plantes médicinales biologiques en provenance des pays d'Europe de l'Est et d'Afrique du Nord sont importantes et concernent souvent des plantes médicinales issues de campagne de cueillette et peu de cultures. Face à cette concurrence qui s'opère surtout sur les prix, les producteurs français font valoir un approvisionnement régulier et une qualité organoleptique et sanitaire optimale.



**Compléments alimentaires et cosmétiques biologiques**

Une utilisation croissante des PPAM biologiques s'observe dans d'autres secteurs que celui des compléments alimentaires en plein essor.

Les entreprises de fabrication et de distribution des cosmétiques biologiques et écologiques se sont regroupées en 2003 au sein de l'association Cosmébio ([www.cosmebio.org](http://www.cosmebio.org)) pour réaliser le premier cahier des charges national sur les cosmétiques biologiques et écologiques rendant obligatoire l'emploi des matières premières naturelles biologiques, et notamment des plantes et huiles essentielles. L'homéopathie emploie traditionnellement des plantes cueillies ou cultivées sous le label "bio" et utilisées fraîches dans les teintures mères.

**La production des PPAM biologiques en croissance**

Comparativement aux autres filières agricoles où le "bio" ne représente en moyenne que 1,5 % de la surface agricole utile (SAU), les plantes médicinales cultivées biologiquement couvrent près de 15 % des surfaces totales de cultures de plantes médicinales (hors productions intégrées et hors lavandes et lavandins) en France.

**Le bio garanti par un contrôle indépendant**

Les productions de plantes médicinales biologiques sont contrôlées par des organismes certificateurs indépendants et accrédités. Les opérateurs de la filière des PPAM biologiques reconnaissent que la certification "bio" est un gage de sérieux.

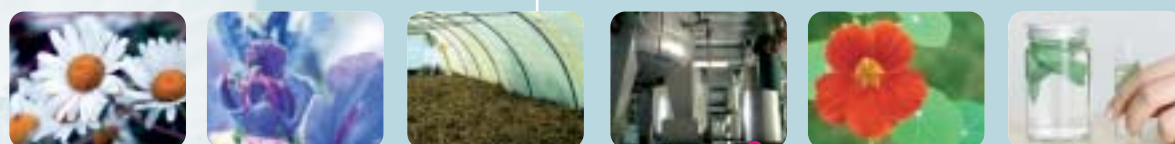
Plusieurs cahiers des charges privés, spécifiques à la production des PPAM biologiques sont gérés par des associations ou syndicats de producteurs privés. C'est le cas du cahier des charges Simples (production de PPAM biologiques en zone de montagne), de celui des associations Nature et Progrès ou Déméter. Ces Cahiers des charges sont plus précis que le règlement européen 2092/91 en ce qui concerne le mode de production biologique des produits agricoles et la transformation des PPAM. Ils ne bénéficient toutefois pas d'une reconnaissance officielle ; les contrôles croisés s'effectuant en interne.

Mise sur le marché des plantes médicinales

**La vente réglementée dans le secteur pharmaceutique**

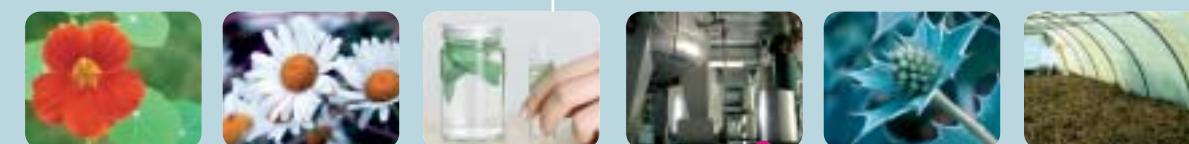
La réglementation concernant la mise sur le marché des plantes médicinales est extrêmement complexe dans la mesure où ces plantes, que ce soit dans leur consommation "en l'état" ou sous forme de produits plus ou moins élaborés, se situent très souvent à la frontière entre ce qui relève du domaine de l'alimentaire et du domaine pharmaceutique.

**Le saviez-vous ?**  
La pharmacopée est un recueil officiel contenant la nomenclature des drogues, des médicaments simples et composés et des articles officinaux. Elle recense plus d'un millier de plantes médicinales.



**La directive européenne sur les compléments alimentaires**

Les compléments alimentaires commercialisés dans les pays de l'Union Européenne sont soumis aux exigences de la directive européenne 2002/46/CE. Cette directive garantit que les règles relatives aux compléments alimentaires sont les mêmes dans tous les États membres de l'Union Européenne :



- > L'application automatique des exigences de la législation alimentaire aux compléments alimentaires ;
- > Une seule et même définition qui clarifie la frontière entre compléments alimentaires et médicaments ;
- > Des règles strictes de composition des compléments alimentaires ;
- > Une garantie de teneurs nutritionnelles et/ou physiologiques en vitamines et minéraux ;
- > Des règles d'étiquetage exigeantes ;
- > Des moyens administratifs de suivi renforcés.

- > il précise deux définitions supplémentaires : celle des "substances à but nutritionnel ou physiologique" et celle des "plantes et préparations de plantes" ;
- > il met en place deux procédures d'autorisation préalable d'emploi pour les "substances à but nutritionnel ou physiologique" et les "plantes et préparation de plantes" : la reconnaissance mutuelle, qui permet de bénéficier des travaux réglementaires des autres états membres, et la demande d'autorisation nationale d'emploi ;
- > il renforce et facilite le contrôle administratif des compléments alimentaires commercialisés en France : l'information de première mise sur le marché est rendue obligatoire.

\*Décret N° 2006/ 352 du 20 mars 2006 relatif aux compléments alimentaires

**Le décret 2 006 sur les compléments alimentaires dont ceux à base de plantes\***

Les compléments alimentaires sont encadrés par une réglementation exigeante. Le décret qui vient d'être publié offre au consommateur encore plus de garanties. Il transpose la directive européenne en droit français et la complète de modalités d'autorisation et d'emploi pour les ingrédients autres que les vitamines et minéraux dont les "plantes et préparations de plantes".

- > il reprend la définition européenne des "compléments alimentaires" ;
- > il précise la liste de l'ensemble des seuls ingrédients autorisés en France dans les compléments alimentaires et encadre leurs conditions d'emploi. À savoir : les ingrédients alimentaires traditionnels (y compris certaines parties de plantes et préparations de plantes), les "vitamines et minéraux" (en reprenant les dispositions de la directive), les autres "substances à but nutritionnel ou physiologique" et "plantes et préparations de plantes" ;

**Actualité...**

Selon la définition de la directive européenne sur les compléments alimentaires : "on entend par compléments alimentaires les denrées alimentaires dont le but est de compléter le régime alimentaire normal et qui constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique, seuls ou combinés, commercialisés sous forme de dose".  
Plus d'infos sur : [www.synd-dca.org](http://www.synd-dca.org)

**la réglementation française et européenne**

- > Les plantes médicinales doivent être inscrites à la Pharmacopée, Française ou Européenne ;
- > En vertu de l'article L512 du Code de la Santé Publique, elles relèvent du Monopole Pharmaceutique. Leur vente au public est réservée aux pharmaciens d'officine, sauf dérogations établies par Décrets ou Arrêtés.

Depuis juin 1979 (Décret "Simone Veil" du 15 juin 1979), 34 plantes médicinales parmi les plus courantes sont en vente libre en dehors du secteur pharmaceutique dès lors qu'elles ne sont pas vendues mélangées entre elles et qu'elles ne sont pas accompagnées d'indications thérapeutiques. En plus de cette liste, l'Administration considère qu'un certain nombre d'autres plantes, ayant un usage alimentaire ou condimentaire, peut être vendu librement, bien qu'étant également inscrites à la Pharmacopée. C'est le cas des épices et aromates courants (poivre, cannelle, muscade, girofle, thym, romarin, sauge, etc.). L'absence de liste exhaustive de ces plantes à usage alimentaire a souvent été à l'origine d'interprétations strictes des textes réglementaires et quelquefois de condamnations.

Depuis plusieurs années, les Pouvoirs Publics et en premier lieu le Ministère de la Santé et l'A.F.S.S.A.P.S. (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé) réfléchissent à la mise en place d'une réglementation permettant d'élargir la liste des plantes en vente libre. Il est également nécessaire de tenir compte du développement important de la vente de plantes médicinales entrant dans la composition de compléments alimentaires dont le marché connaît depuis quelques années une croissance importante.

**Actualité...**

Un Décret et un Arrêté abrogeant et remplaçant le Décret de 1979 sur les plantes médicinales libérées devraient prochainement paraître. L'arrêté devrait autoriser la vente en dehors du secteur pharmaceutique d'environ 150 plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée (147 Plantes dans l'état actuel de la discussion entre Administrations et professionnels). À cette liste, il convient d'ajouter 89 plantes ou parties de plantes, qui, ne figurant plus dans la Dixième Édition de la Pharmacopée Française publiée fin 2005, se retrouvent de fait en vente libre.

LES PLANTES MÉDICINALES :  
PRODUCTION, COMMERCIALISATION  
ET USAGES EN FRANCE...

Les secteurs d'activité qui emploient les plantes médicinales sont nombreux et extrêmement variés. Les consommateurs plébiscitent les produits naturels et les produits de bien-être. Ainsi les plantes utilisées pour leurs multiples vertus sont mises en avant dans les gammes de produits cosmétiques ou les tisanes.

**Dans le domaine de la pharmacie**

**L'industrie allopathique**

Pendant des siècles, les plantes, utilisées sous forme d'infusions, de poudres et d'extraits de plantes, ont représenté l'essentiel de la pharmacopée et ce jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Encore largement utilisées après la seconde guerre mondiale, elles furent en-



**Utilisations variées**  
des plantes médicinales pour une consommation en pleine croissance...

suite supplantées par les médicaments de synthèse plus simples d'emploi. Cependant, pour des raisons techniques (molécules trop complexes à reproduire) ou économiques (la synthèse coûte souvent plus cher que la production et l'extraction naturelle), un nombre important de médicaments allopathiques est toujours issu des plantes médicinales, sans que pour autant aucune mention spécifique ne soit faite quant à leur origine naturelle. L'approvisionnement en plantes représente pour ce marché un caractère stratégique et les laboratoires développent des contrats commerciaux avec des groupes de producteurs pour pallier les risques de pénurie.

**L'industrie homéopathique**

Boiron, Dolisos, Weleda... plusieurs laboratoires produisent des médicaments homéopathiques en France. Environ 50 % des substances homéopathiques sont élaborées à partir de plantes, l'autre moitié étant issue de minéraux ou de produits animaux. Les plantes utilisées dans les préparations homéopathiques sont généralement des plantes fraîches. Les conditions de cueillette, de culture et de transport doivent donc être irréprochables. Pour cela des cahiers des charges spécifiques auxquels se réfèrent les cueilleurs et les producteurs ont été établis. L'identification botanique correcte de la plante est

**Le saviez-vous ?**

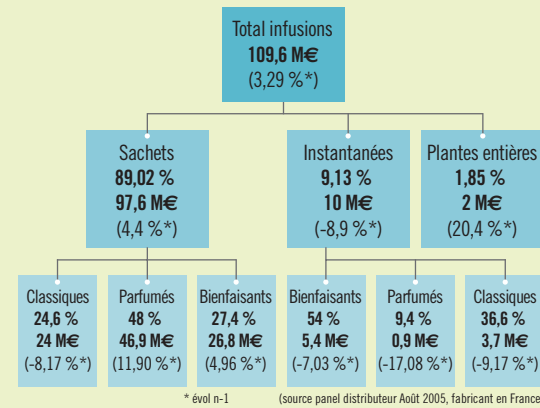
L'un des composants du Tamiflu, antiviral rendu célèbre par le risque de pandémie de grippe aviaire, est issu de la badiane. Pour obtenir le principe actif des opérations très complexes d'extraction sont réalisées à partir de la plante.

d'autant plus essentielle que le nombre de plantes employées est considérable : les laboratoires Boiron, par exemple, utilisent 1100 plantes sauvages poussant en France et issues de la cueillette, 100 plantes issues de la culture et environ 300 d'origine tropicale.

**Dans le domaine de l'alimentaire**

**Les tisanes et infusions**

La segmentation du marché des infusions en France se répartit comme suit :



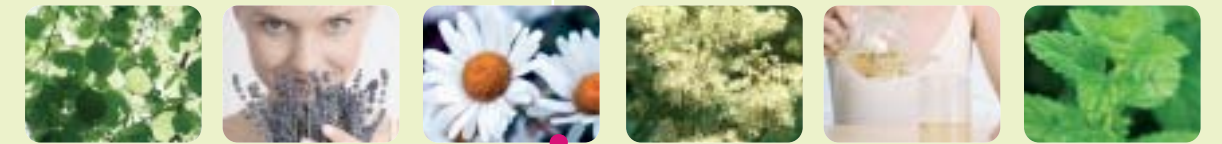
Les ventes d'infusions continuent de croître. Le segment des infusions de plantes entières reste marginal en volume, mais son taux de croissance est très important, ce qui est intéressant pour la vente de plantes de très bonne qualité telles que les producteurs français peuvent les proposer.

LES PLANTES MÉDICINALES :  
PRODUCTION, COMMERCIALISATION  
ET USAGES EN FRANCE...

**Les compléments alimentaires**

(source SDCA année 2004)

Les compléments alimentaires sont notamment constitués de plantes mais aussi de minéraux, de vitamines, d'antioxydants commercialisés sous forme de gélules, de capsules, d'ampoules ou de tisanes. En 2004, leur consommation représentait un chiffre d'affaires de 759 Me soit +16 % par rapport à 2003. Les produits "minceurs" représentent 28 % du



marché contre 17 % pour les produits toniques. La vente en grandes et moyennes surfaces des plantes et ingrédients naturels, représente en valeur 51 Me soit 55 % de la vente de l'ensemble des compléments alimentaires sur ce circuit de distribution. La Pharmacie reste pour la vente des compléments alimentaires le circuit de distribution le plus important, loin devant les magasins spécialisés.

**Dans le domaine de la cosmétique**

L'industrie de la cosmétique communique énormément sur les vertus des plantes dans les produits d'hygiène et de beauté donnant ainsi naissance à de nouvelles tendances de consommation. Il est cependant assez difficile d'estimer la part en volume de plantes que ce secteur d'activité utilise.

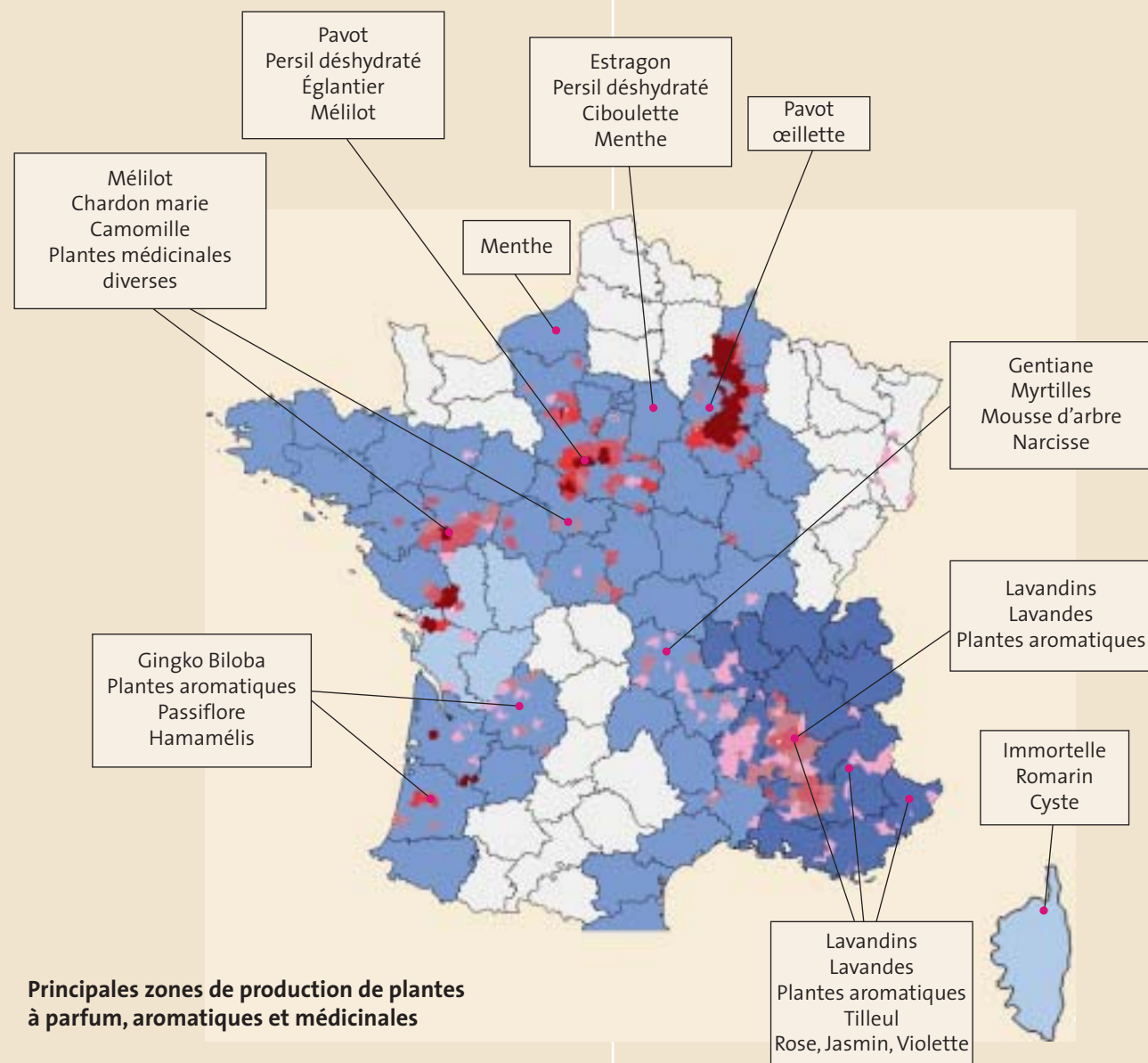
**Le saviez-vous ?**

- Sous quelle forme les plantes sont-elles consommées ?
- Plantes entières ou en coupe très fine dans les infusettes des tisanes et infusions,
  - En poudre dans les compléments alimentaires,
  - Sous forme d'extraits alcooliques ou aqueux pour l'homéopathie et les cosmétiques.

**Zoom sur...**

**La consommation des plantes : tendance "naturel et bien-être"**

- > La cosmétique bio et écologique, déjà bien implantée en Allemagne, se développe fortement en France depuis 2003. Près d'une centaine d'entreprises sont adhérentes de l'association Cosmebio (www.cosmebio.fr) chargée de promouvoir cette cosmétique naturelle. Elles se réfèrent ainsi au cahier des charges élaboré en 2003 par Ecocert, agréé par le Ministère de l'économie et des finances, et qui fait la part belle aux plantes et à leurs produits dérivés (extraits, huiles essentielles).
- > Dans le secteur des infusions, la consommation des tisanes bienfaisantes est encore en croissance. Les produits les plus vendus sont ceux facilitant la digestion (menthe, verveine, anis vert, mélisse) et le sommeil (tilleul, camomille, oranger). Plusieurs entreprises se positionnent sur ce créneau pour la vente en grande et moyenne distribution : Lipton, La Tisanière, Dob's, Ricola, etc. (source Panel distributeur - Août 2005 - HM + SM/fabricant).



**Espèces dont la superficie est comprise entre 100 et 1 000 ha :**

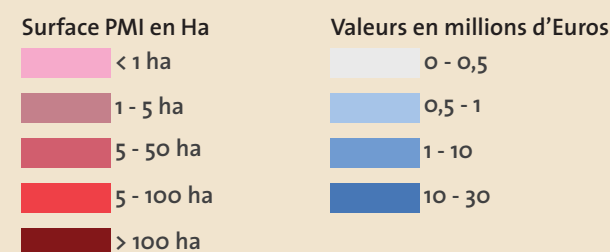
Camomille romaine, cassis, chardon marie, églantier, ginkgo biloba, méliot, menthe.

**Espèces dont la superficie est comprise entre 10 et 100 ha :**

Angélique, artichaut, bardane, bourrache, échinacée, hamamélis, mélisse, millepertuis, passiflore, pissenlit, sauge officinale, sisymbre, valériane, verveine, vigne rouge.

**Espèces dont la superficie est inférieure à 10 ha :**

Armoise, ballote fétide, bleuet, calendula, eschscholtzia, ginseng, grindélia, guimauve, matricaire, mauve, piloselle, pensée sauvage, reine-des-prés, saponaire, sureau, gentiane.

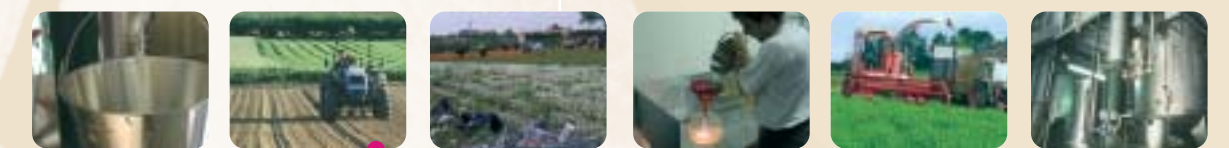


**En chiffres** (Source données RGA 2 000)

- Surface totale en plantes médicinales : 9 400 ha
- Nombre d'exploitations concernées : 1 140
- Chiffre d'affaires brut estimé : 25 Me

**Les grandes zones nationales de production et leurs spécificités**

> Le **Maine-et-Loire** est la zone traditionnelle de production de plantes médicinales. Jusque dans les années 1980 cette région se caractérisait principalement par la production de camomille romaine et de menthe poivrée destinées au marché des infusions. Depuis, les producteurs ont tissé des contacts privilégiés avec les négociants et les principaux laboratoires fabricants d'extraits végétaux ou de produits de phytothérapie. Cette démarche les a amenés à diversifier les plantes médicinales mises en culture et à accroître leurs surfaces.



**La production des plantes médicinales en France**

> La **région centre** (Eure-et-Loir et Loiret) est désormais une zone importante de production de plantes médicinales. Plusieurs producteurs et entreprises de négoce de plantes y sont implantés.

> Le **Massif Central** et plus généralement les zones de montagne sont des lieux privilégiés pour la pratique de la cueillette des plantes médicinales. Dans le **Morvan**, l'**Auvergne** et les **Cévennes**, les cueilleurs valorisent la diversité botanique de ces régions encore préservées des sources de pollutions industrielles. Productions cultivées et de cueillette sont alors gérées de façon complémentaire sur les exploitations.

> Le **Bassin Parisien**, la **Champagne** et le **Poitou-Charentes** se sont spécialisés dans la production intégrée et réglementée du pavot œillette dont on extrait la morphine.

> Le **Sud-Ouest** de la France est spécialisé dans la culture du **Ginkgo Biloba**. Cette production locale suffit à satisfaire les besoins du marché français. Les productions de passiflore et d'hamamélis sont aussi développées dans les **Landes**.

> Le **Sud-Est** et notamment la **Drôme** et l'**Ardèche**, sont des lieux de culture et de cueillette d'une grande diversité de plantes comme le thym, la mélisse, la menthe, le souci, le tilleul...

**Savoir plus...**

**Quelques caractéristiques de la filière française des plantes médicinales :**

- > Elle est constituée de nombreux opérateurs qui composent une filière longue jusqu'au consommateur. Ses maillons sont : les agriculteurs, les cueilleurs, les négociants en plantes, les transformateurs (laboratoires, extracteurs), les distributeurs.
- > Le nombre de plantes en production est très important. Elles sont cultivées dans des contextes de production très différents.
- > Les usages des plantes médicinales sont extrêmement variés. Ces dernières peuvent être employées dans le secteur alimentaire, pharmaceutique, cosmétique, homéopathique ou vétérinaire.
- > Il existe deux grands types de systèmes de production de plantes médicinales qui répondent à des besoins spécifiques du marché :
  - La culture, par les laboratoires pharmaceutiques, de quelques plantes médicinales dites "intégrées". Les plantes à usage uniquement pharmaceutique et contenant des matières actives à usage réglementé sont produites sous contrat (pavot, chardon marie), pour le compte de laboratoires pharmaceutiques.
  - La production de la plupart des plantes médicinales utilisées en allopathie et en phytothérapie est assurée par des exploitations dynamiques.

LES PLANTES MÉDICINALES :  
PRODUCTION, COMMERCIALISATION  
ET USAGES EN FRANCE...

LES PLANTES MÉDICINALES :  
PRODUCTION, COMMERCIALISATION  
ET USAGES EN FRANCE...

**Entreprises et groupements de producteurs  
qui commercialisent des plantes médicinales**  
(liste non exhaustive)

 **SICA VIVAPLANTES** (Vincent DESCHANDOL)  
La Tourette - 07200 MERCUER  
Tél : 04 75 93 87 71 - Fax : 04 75 93 87 23

 **SICA BIOPLANTES** (André HYVRIER)  
Les Chauz - 26400 GIGORS ET LOZERON  
Tél : 04 75 76 46 00 - Fax : 04 75 76 46 38  
E-mail : andre.hyvrier@sanoflore.net


Les producteurs de plantes  
médicinales mettent en œuvre  
des procédés culturaux qui  
privilégient la qualité aux dépens  
de la quantité et qui sont  
respectueux de l'environnement  
et de la plante.





## La production

Où s'approvisionner en plantes médicinales ?

 **SCA DES PLANTES DU DIOIS**  
(Michel MENEUVRIER) 26340 VERCHENY  
Tél : 04 75 21 65 35 - Fax : 04 75 21 65 15  
E-mail : pamdiois@club-internet.fr

 **SICA BIOTOPE** (Jean-Louis FINE)  
Village Actif - 30460 SOUDORGUES  
Tél : 04 66 85 44 59 - Fax : 04 66 85 26 57  
E-mail : biotope@biotope-fr.com

 **SCA PLANTES DE PAYS** (Bernard PREVAULT)  
Siège sociale : 58230 ALLIGNY EN MORVAN  
Adresse correspondance :  
12, rue des Batailles - 63260 AUBIAT  
Responsable commerciale : Mme LEDUC  
Ferme du Patuet - 21430 MENESSAIRE  
Tél : 03 80 64 07 75 - Fax : 03 80 64 08 19

 **SCA SICARAPPAM** (Daniel IMBAUD)  
2, place des Batailles - 63260 AUBIAT  
Tél : 04 73 97 28 33 - Fax : 04 73 97 29 09  
E-mail : contact@scarappam.com


 **GIE PAM ARDECHE** (Mme BALAY)  
La Chaze - 07600 VALS LES BAINS  
Tél : 04 75 94 00 25 - Fax : 04 75 94 08 07


 **VERCORS PLANTES**  
La Côte - Maison du Parc  
38250 LANS EN VERCORS  
Tél : 04 76 64 47 06

 **SARL PROMOPLANTES**  
(Laurent MARTINEAU)  
Le Vaugalard - 49750 CHANZEAUX  
Tél : 02 41 78 32 30 - Fax : 02 41 78 47 11  
E-mail : promoplantes@wanadoo.fr

**SARL PMA 28** (Jean-Raymond VANIER)  
Lindron n° 9 - 28140 VARIZE  
Tél : 02 37 96 90 99 - Fax : 02 37 96 90 97  
E-mail : jrvanier.pma28@wanadoo.fr

**COOP ANJOU PLANTES SCA** (Bernard POISNEL)  
Les Fresches - 49120 ST LEZIN  
Tél : 02 41 64 30 97 - Fax : 02 41 63 06 13

 **SARL TRADILANDES** (Nicolas JAQUET)  
Domaine de Chantecaille  
40110 ONESSE ET LAHARIE  
Tél : 05 62 60 14 96 - Fax : 05 62 60 14 31  
E-mail : tradilandes@wanadoo.fr

 **SARL ROGER CAILLEAU** (Roger CAILLEAU)  
La Ferté - 49120 CHEMILLE  
Tél : 02 41 30 54 66 - Fax : 02 41 30 66 74

**SARL ANGELICA** (Jacques LHUILLERY)  
6, place de l'Eglise - 28800 GAULT SAINT DENIS  
Tél : 02 37 47 28 84 - Fax : 02 37 47 60 92  
angelica@angelicasarl.com

### Les atouts de la production française de plantes médicinales

#### La sélection variétale

Plusieurs espèces de plantes médicinales font l'objet d'une sélection par l'ITEIPMAI pour le compte des producteurs et dans l'intérêt de la filière. Cette sélection permet d'obtenir naturellement des plantes plus vigoureuses et des concentrations en principes actifs beaucoup plus importantes.



## La production des plantes médicinales en France

#### La totale maîtrise technique de la culture et de sa première transformation

Les producteurs de plantes médicinales mettent en œuvre des procédés culturaux qui privilégient la qualité aux dépens de la quantité et qui sont respectueux de l'environnement et de la plante. La diversité des plantes cultivées, la variété des espèces rencontrées sur une même exploitation entretiennent la biodiversité. Les plantes sont récoltées au stade optimal de maturité. Le tri, le séchage et la coupe sont souvent réalisés sur le lieu de l'exploitation ou dans le groupement de producteurs, à l'aide de matériel spécifique et adapté.

La traçabilité est assurée et des autos contrôles peuvent être réalisés dans le but de garantir une qualité sanitaire irréprochable. Des guides de bonnes pratiques agricoles existent pour la production des plantes médicinales.

#### Un environnement technique performant

La filière bénéficie de l'appui d'un conservatoire botanique (CNPMAI) spécifiquement dédié aux productions de plantes médicinales et industrielles et d'un institut technique (ITEIPMAI) spécialisé depuis 25 ans dans la maîtrise technique de ces productions.

#### Une obligation de résultat

Les plantes médicinales constituent une matière première de base pour les secteurs industriels pharmaceutiques, cosmétiques ou alimentaires qui ont chacun des exigences qualitatives spécifiques. Les réglementations et normes varient selon l'usage fait de la plante. Pour satisfaire ces exigences, les producteurs ont avec leurs acheteurs des contrats qui les engagent sur la qualité des productions fournies.

#### Une production diversifiée avec une grande souplesse d'adaptation

La pharmacopée française recense plus de 1200 plantes aux vertus médicinales. Pour répondre aux besoins du marché les producteurs français s'adaptent et mettent en culture ou cueillent des centaines de plantes différentes. Maîtrise technique, sens du service commercial, souplesse d'adaptation à la demande, caractérisent la production des plantes médicinales en France. La qualité des produits et des services rendus permettent de faire face à la concurrence des plantes importées. Contrairement à la plupart des productions agricoles françaises, il n'existe pas d'organisation commune de marché sur ces productions qui subissent de plein fouet les aléas du marché et la concurrence internationale.



## LES PLANTES MÉDICINALES : PRODUCTION, COMMERCIALISATION ET USAGES EN FRANCE...

Depuis toujours, il existe en France une réelle tradition dans la connaissance botanique, la production et les usages des plantes médicinales. Aujourd'hui les acteurs de la filière "plantes médicinales" perpétuent ce savoir faire tout en s'adaptant aux demandes du marché en forte évolution dans ce secteur.

### Les plantes médicinales d'hier à aujourd'hui

Durant des siècles et jusque dans les années 1900, les plantes étaient l'un des seuls remèdes existants pour soigner petits et grands maux. Elles étaient cueillies et consommées sous forme de préparations simples : infusion, décoction, macération et



Au début du XX<sup>e</sup> siècle  
les plantes médicinales  
constituaient encore,  
des composants indispensables  
à l'élaboration des médicaments.

# Repères historiques

Les plantes médicinales : un savoir-faire qui se perpétue...

cataplasme.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle les plantes médicinales constituaient encore des composants indispensables à l'élaboration des médicaments. L'enjeu qui consiste à maintenir la production française, peu à peu laissée à l'abandon, est alors de taille. Pour relancer l'approvisionnement, l'État français ordonne la création de "comités régionaux de plantes médicinales" dans toutes les provinces françaises.

Pendant la deuxième guerre mondiale, le développement de la chimie de synthèse dans l'industrie pharmaceutique et la disparition du diplôme d'herboriste, marquent un tournant dans la production et les usages des plantes.

Grâce au développement des matières actives de synthèse produites par les laboratoires pharmaceutiques, principaux utilisateurs et transformateurs des plantes, la production se spécialise. Certains médicaments restent directement produits à base de plantes.

Depuis le début des années 1990, l'utilisation de plantes retrouve un regain de popularité chez le consommateur toujours en quête de "naturalité" et de bien-être.

D'autres secteurs d'activité se développent comme la phytothérapie, les compléments alimentaires et l'aromathérapie. Les plantes aux multiples vertus occupent une place prépondérante dans ces nouvelles gammes de produits. Une opportunité que les acteurs de la filière des plantes ont su saisir en diversifiant l'offre, en garantissant un approvisionnement régulier en quantité et rigoureux sur le plan qualitatif.

### Savoir plus...

- **La phytothérapie**, étymologiquement le "traitement par les plantes", est une méthode thérapeutique qui utilise l'action des plantes médicinales.
- **L'aromathérapie** utilise les essences aromatiques (huiles essentielles). C'est l'une des branches principales de la phytothérapie.
- **L'herboristerie** désigne la préparation et la commercialisation de plantes médicinales et de préparations dérivées ou encore la boutique dans laquelle sont vendues les plantes médicinales, tenues par un herboriste. En France, le diplôme d'herboriste a été supprimé en septembre 1941 par le gouvernement de Vichy. 4 500 herboristes existaient en 1941. Aujourd'hui, ils sont seulement une dizaine.